

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
En charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 21 OCT. 2009

Unité Territoriale de Martigues  
Route de la Vierge  
13500 – MARTIGUES –

Le Directeur

à

Référence : RR/CN - D/MART-ER/200904725  
n° GIDIC : 64. 990– P1  
Affaire suivie par : Robert RONDOT  
robert.rondot@industrie.gouv.fr  
Tél. 04 42 13 01 15 – Fax : 04 42 13 01 29

Monsieur le Directeur  
ARKEMA  
Etablissement de Fos Sur Mer  
RN 268 –  
Carrefour du Caban  
BP 60111

SPR 870

13773 – FOS SUR MER –

**Objet** : Conclusions du contrôle inopiné des 16 juillet et 25 août 2009 dans  
l'établissement ARKEMA à Fos sur Mer.  
Thème : rejets atmosphériques chaudières C et D

**P.J.** : 1 exemplaire du rapport de contrôle

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'un contrôle inopiné portant sur les rejets  
atmosphériques des chaudières les 16 juillet (chaudière D) et 25 août (chaudière C), au  
cours duquel l'inspection des Installations Classées n'était pas représentée.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à  
ce contrôle : Le résultat est conforme aux prescriptions applicables.

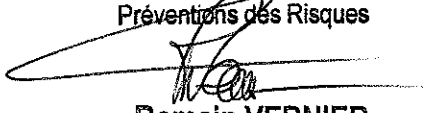
Écart à la réglementation relevé :

Aucun écart à la réglementation n'a été relevé lors de ce contrôle ciblé.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321  
du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les  
administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du  
code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer,  
Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation  
L'Adjoint au chef du Service  
Préventions des Risques



Romain VERNIER  
Ingénieur des Mines